



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0536

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la société par actions simplifiées Transpolis pour l'animation de la plateforme d'innovation - Programme d'actions 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0536**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à la société par actions simplifiées Transpolis pour l'animation de la plate-forme d'innovation - Programme d'actions 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En 2009, le projet Transpolis a été retenu dans le cadre de l'appel à projets "plates-formes d'innovation" lancé par l'État et la Caisse des dépôts et consignations au titre du fonds unique interministériel. Le projet Transpolis est un outil imaginé par les acteurs du pôle de compétitivité "LUTB Transport & Mobility Systems" afin d'assurer la pérennité et le développement des activités de R&D et industrielles de la filière française des transports collectifs de personnes et de marchandises.

Il s'agit d'une plate-forme technologique et d'expérimentation unique en Europe pour tester des solutions de transport pour la ville de demain. Cette plate-forme permettra de concentrer les infrastructures de R & D (simulations, études, prototypages, expérimentations, etc.) nécessaires au développement, à l'intégration et à la promotion commerciale de nouveaux systèmes de transports collectifs urbains. Cette plateforme qui s'articulera autour de 4 "sous-ensembles" interconnectés ("systèmes urbains", "sécurité et sûreté", "fiabilité et fonctionnalité" et "architecture et confort") sera entièrement modulable et constituée de zones spécifiques permettant par exemple de concevoir, produire et tester l'arrêt de bus ou le carrefour du futur.

Le 13 octobre 2011, la société par action simplifiée Transpolis SAS a été créée ; les actionnaires sont l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), Renault Trucks, Colas, Aixam Mega, Vibratec, Adetel group et EVE System.

De fait, Transpolis est un projet structurant de LUTB-RAAC et LUTB Transport et Mobility Systems.

LUTB-RAAC est une association créée fin 2005. Elle regroupe un pôle de compétitivité, "LUTB Transport & Mobility Systems", axé sur les transports urbains et un cluster automobile visant à promouvoir et fédérer les acteurs de la filière automobile de la région Rhône-Alpes. L'ambition de "LUTB Transport & Mobility Systems" est de devenir une référence européenne voire mondiale, depuis la recherche jusqu'à la mise en œuvre de systèmes de transport collectif de personnes et de marchandises en milieu urbain, qu'il s'agisse d'hyper centre-ville ou des grandes métropoles actuelles et futures.

La dynamique d'innovation du pôle s'appuie sur 5 programmes de recherche (motorisation de la chaîne cinématique, sécurité et sûreté, architecture et confort, système de transport, gestion et modélisation de la mobilité) et sur 2 projets structurants : la création d'un Institut des transports et de la mobilité urbaine (ITMU) et un projet de plateforme d'innovation pour développer les systèmes de transport urbain du futur (Transpolis).

a) - Objectifs

En 2013, la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle a succédé la Métropole de Lyon, a défini un programme stratégique "Grand Lyon Métropole intelligente". Ce programme a pour objectif de créer toutes les conditions nécessaires au développement de nouveaux services pour la ville de demain. L'un des axes clefs de ce programme est la mobilité.

Le projet Transpolis permet de positionner la Métropole de Lyon comme "ville intelligente" pionnière en matière de mobilité urbaine en donnant accès aux entreprises du territoire à cette infrastructure. D'une part, une telle concentration de moyens dédiés à la mobilité n'existe nulle part ailleurs, notamment avec une approche

systémique (Véhicule - Infrastructure - Usager). D'autre part, Transpolis permet de réaliser des essais sur un site fermé en toute sécurité avec des paramètres maîtrisés. Ce projet se situe entre la recherche en laboratoire et l'expérimentation dans des situations réelles. Les produits ou services développés via la plateforme Transpolis pourraient ensuite être testés en conditions réelles sur le territoire, renforçant la position du territoire comme territoire d'expérimentation.

Par ailleurs, LUTB Transport & Mobility Systems est un pôle de compétitivité capital dans la politique de soutien à l'innovation. Fin 2014, le pôle comptait 185 adhérents. Le secteur du véhicule industriel et de l'automobile représente 31 000 emplois sur le territoire ; Renault Trucks et Iveco sont les deux plus gros employeurs avec un ensemble de 6000 salariés dans le Grand Lyon.

Ce projet contribue non seulement à ancrer les équipes de Recherche et Développement (R&D) de groupes industriels qui n'ont plus nécessairement leur centre de décision sur le territoire, mais aussi à la pérennité et au développement de très petite entreprise (TPE) / entreprise de taille intermédiaire (ETI) du territoire. Le projet a notamment reçu le soutien de 45 entreprises, université, organismes de recherche qui représentent plus de 10 000 emplois industriels sur le territoire.

Ce projet Transpolis, qui vise à constituer un centre de référence européen d'expérimentation des futurs systèmes de transport de marchandises et de personnes en ville, participera au développement de véhicules industriels urbains plus écologiques et de systèmes de transports en commun plus efficaces, rejoignant en cela les ambitions de la Métropole de Lyon.

C'est dans ce contexte que la Métropole de Lyon souhaite soutenir Transpolis SAS pour son action visant à attirer de nouveaux industriels, à garantir l'ouverture à tous types d'entreprises notamment les petites et moyennes entreprises (PME), et à mettre en place une animation pour faciliter le transfert de connaissances et le travail en réseau des membres.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014

Par délibération n° 2014-4422 du 13 janvier 2014, la Communauté urbaine avait subventionné à hauteur de 50 000 € le fonctionnement de Transpolis SAS pour son programme d'actions 2014.

Le plan d'actions 2014 s'est traduit par :

- la réalisation d'une étude de pré-programmation,
- la fusion entre Transpolis SAS et le laboratoire d'essai LIER le 1er septembre 2014,
- la définition d'une nouvelle politique tarifaire pour les sous-ensembles "sécurité et sûreté" et "fiabilité et fonctionnalité",
- la préparation d'une levée de fonds privés auprès d'anciens et de nouveaux actionnaires de Transpolis SAS (travaux sur les statuts, le pacte d'actionnaires, prospection, etc.), avec un engagement de deux nouveaux actionnaires à entrer au capital le 31 mars 2015,
- le développement commercial pour la commercialisation des pistes du LIER et de Renault Trucks,
- la mise en place d'un comité scientifique.

Un retard a été pris dans le projet du fait de difficultés liées à la mise à disposition du terrain à Transpolis SAS. Courant 2015, la mise à disposition du terrain au projet a été actée.

c) - Programme d'actions pour 2015 et plan de financement prévisionnel

Le projet Transpolis a la particularité de se répartir sur 2 sites dans l'Ain : Les Fromentaux et La Valbonne. Le Conseil départemental de l'Ain a fait l'acquisition du tènement immobilier des Fromentaux le 16 septembre 2013. Ce terrain a été mis à disposition de Transpolis en 2015 ; 69 hectares seront dédiés au projet Transpolis. Transpolis SAS doit maintenant préparer puis lancer les travaux, finaliser le tour de table avec les nouveaux actionnaires et finaliser le modèle économique.

La mise en œuvre du projet Transpolis devra mener en 2015 aux actions suivantes :

- finalisation du tour de table du projet global,
- signature de la convention d'exploitation de la Valbonne entre Transpolis SAS et Renault Trucks,
- signature du bail des Fromentaux entre l'IFSTTAR et Transpolis,
- réalisation d'une première levée de fonds privés (levée des conditions suspensives) à hauteur de 1 175 000 € HT,
- préparation d'une seconde levée de fonds à hauteur de 1 500 000 € HT,
- finalisation du modèle économique de la plateforme (notamment systèmes urbains).

Budget prévisionnel 2015 du projet

| Dépenses | Montant (en € HT) | Recettes | Montant (en € HT) |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| études de programmation des travaux | 50 000 | Métropole de Lyon | 50 000 |
| charges de prospection | 28 500 | État | 150 000 |
| outils de communication (web, plaquettes, etc.) | 15 000 | | |
| marketing, salon | 5 000 | | |
| autres charges externes | 27 500 | | |
| personnel | 330 000 | fonds propres | 256 000 |
| Total | 456 000 | Total | 456 000 |

Il est donc proposé au Conseil métropolitain d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € HT au profit de Transpolis SAS pour le soutien au fonctionnement de la plateforme d'innovation sur l'exercice 2015.

Ce soutien est apporté conjointement avec l'Etat qui intervient à hauteur de 690 447,01 € HT sur la période 2012-2015 en fonctionnement.

La subvention versée par la Métropole de Lyon à la SAS Transpolis s'inscrit dans le cadre du régime d'aide notifié SA40391 applicable au 1er janvier 2015 du 16 juillet 2008 relatif aux aides à la R&D&I des collectivités territoriales et de l'Etat, et plus précisément au régime d'aides aux pôles d'innovation.

Conformément au point 5.2.3 du régime d'aides, les aides au fonctionnement pour l'animation des pôles d'innovation peuvent être accordées pour une période maximale de dix années, à un taux maximal de 50 % des coûts admissibles.

En l'espèce, le budget prévisionnel transmis par la SAS préalablement à l'octroi de la subvention fait apparaître un montant de dépenses éligibles de fonctionnement de 1 866 073 € sur la période 2012-2015. Ainsi, le montant cumulé des subventions publiques sur cette période (Etat et Métropole de Lyon), soit la somme de 790 447 € HT, représente 42,36 % des dépenses éligibles ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € HT au profit de Transpolis SAS dans le cadre de son programme d'actions 2015 pour l'animation de la plate-forme d'innovation visant à attirer de nouveaux industriels, à garantir l'ouverture à tous types d'entreprises notamment les petites et moyennes entreprises (PME), et à mettre en place une animation pour faciliter le transfert de connaissances et le travail en réseau des membres,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et Transpolis SAS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 67 - opération n° 0P02O2796.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.